



Cayenne, le 06 mai 2020

Pôle Prévention, Solidarité et Santé

Direction de la Démoustication

Affaire suivie par : R.JOSEPH

Téléphone : 05 94 29 59 30

Courriel : demoustication@ctguyane.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane informe la population de la poursuite des rotations de « l'épandeur monté sur automobile » suite à la pause de la semaine 19, dans le cadre des actions de lutte contre la dengue qui circule sur plusieurs villes et Communes.

Les villes concernées par ces épandages sont : Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly, Maripasoula, Saint-Georges, Grand-Santi, Macouria, Iracoubo, Kourou, Mana, Saint-Laurent, Sinnamary.

Les créneaux horaires de passages sont le matin entre **4h00 et 6h30** et le soir entre **18h00 et 20h30**, de la **semaine 20 à 22 de l'année 2020**

Les calendriers de passage de « l'épandeur » seront consultables sur le site internet et le compte facebook de la Collectivité Territoriale de Guyane : www.ctguyane.fr et <https://www.facebook.com/CTGuyane/> ainsi qu'auprès de votre mairie et de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S).

Votre attention est attirée sur le fait que ces calendriers sont diffusés à titre prévisionnel et peuvent subir des modifications (annulations et autres) pour des raisons techniques. Dans le cas d'une annulation pour cause de pluie, le passage sera reconduit le lendemain même heure.

Il est demandé également à la population, et particulièrement aux enfants, d'éviter de s'exposer volontairement lors du passage « l'épandeur monté sur automobile ».

Ce message est diffusé par la Collectivité Territoriale de Guyane et l'Agence Régionale de Santé de Guyane (A.R.S).